

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 24 FEVRIER 2011, A 19H30

PRESIDENCE	M. Benjamin Gasser, Président
CONSEIL GENERAL	46 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Michel Bavarel et Philippe Currat
ABSENTS	Mme Régina Zaugg et M. Albert Leimgruber
CONSEIL COMMUNAL	8 Conseillers communaux sont présents
EXCUSE	M. Nicolas Bapst

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010
2. Demande de crédit relative à l'aménagement d'une station de vélos électriques « Velopass »
3. Demande de crédit relative à l'aménagement d'une liaison piétonne Nord des Grand-Chênes - route de Champriond / Cormanon
4. Divers

M. Benjamin Gasser, Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Merci de votre présence ce soir pour cette ultime séance du Conseil général de la législature 2006-2011. Je salue Madame la Syndique, les membres du Conseil communal et les représentants de l'Administration communale. Je souhaite également la bienvenue aux représentantes de la presse et au nombreux public.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 9 février 2011, accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour.

Je vous rappelle que nos débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons donc valablement siéger.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser le retard ou les absences suivantes :

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic, MM. Michel Bavarel et Philippe Currat, Conseillers généraux.

Avant de commencer, je tiens à préciser que sous le point 4 de notre ordre du jour, dans les « Divers », la Commission sur les fusions intercommunales, par le biais de son Président, M. Giovanni-Antonio Colombo, nous fera part de certaines informations concernant cette Commission du Conseil général. Il nous est particulièrement intéressant d'avoir un suivi de son activité.

Nous pouvons donc passer aux différents points de l'ordre du jour. Y a-t-il des remarques concernant cet ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. L'ordre du jour est donc accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. En page 15 du procès-verbal, je parle du parcage à Villars-Vert et l'on pourrait penser que je suis en train d'encourager de parquer les véhicules entre les immeubles, ce qui n'est pas le cas. J'aimerais que l'on corrige la phrase de la façon suivante : « *Il y a encore deux possibilités de le faire et il faudrait éviter d'inciter le propriétaire à réaliser ces places de parc qui totaliseraient 52 stationnements supplémentaires* ».

M. Benjamin Gasser, Président. La modification sera apportée au procès-verbal. Y a-t-il d'autres remarques concernant le procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010 sont priés de lever la main.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de crédit relative à l'aménagement d'une station de vélos électriques « Velopass »

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe tout d'abord la parole au Président de la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière a entendu les explications complémentaires données par Mme Marie Garnier, Conseillère communale en charge du dossier, lors de sa séance du 16 février 2011.

La Commission financière, bien que convaincue sur le fond par ce projet bien dans l'air du temps, regrette qu'un concept général pour le « Velopass » dans notre Commune n'ait pas été élaboré avant la concrétisation de cette première phase. Elle a pris acte toutefois que le projet ici soumis est le début d'un processus sur lequel la Commission financière souhaite être informée par le biais d'un futur concept global, afin que ce premier pas ne soit pas isolé et que tous les habitants de notre Commune puisse un jour bénéficier de ce service.

Consciente d'une certaine urgence à démarrer ce projet en vue d'obtenir la subvention de l'Agglomération, la Commission financière est cependant d'avis que l'emplacement choisi, près d'un arrêt de bus appelé à disparaître et en bout de quartier, ne favorisera pas l'utilisation de ce service. Une localisation près de l'école de Cormanon, là où se trouve déjà l'emplacement de Mobility Car, serait par exemple plus appropriée. De plus, la Commission financière a pris acte que l'ensemble des vélos (soit 12) mis à disposition seront électriques, contrairement à ce que laisse supposer le message.

Après déduction de la subvention promise, dont il aurait été souhaitable qu'elle soit déjà certaine, ce n'est qu'une dépense de Fr. 33'000.-- qui sera à charge de notre Commune.

A l'unanimité, la Commission financière, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 113'000.-- et l'autorisation de recourir à

l'emprunt pour couvrir cette dépense, pour autant bien sûr que la subvention annoncée soit effectivement versée.

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe la parole au Conseil communal, Mme Marie Garnier.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Suite à la discussion qui a eu lieu avec la Commission financière, je vous ai préparé deux cartes pour présenter le concept de mobilité douce dans ses grandes lignes. Nos Services techniques ont élaboré ces deux cartes suite aux différentes cartes qui ont été établies dans le cadre de l'Agenda 21. L'Agenda 21 était une procédure de consultation de la population et les cyclistes ont pu dire à quels endroits ils avaient des problèmes de sécurité et où il fallait compléter le réseau. Vous trouverez ces deux cartes jointes au présent procès-verbal et vous pourrez prendre connaissance du réseau cyclable existant et du réseau cyclable qui sera complété. Les travaux qui ont été acceptés il y a deux ans commenceront le 9 mars prochain.

Notre Commune a un très fort dénivelé. C'est la raison pour laquelle nous devons compter sur des vélos électriques. Nous prévoyons encore un axe qui passera à travers le parc du Platy, afin de relier les gares de Villars-sur-Glâne et Fribourg.

Un autre point crucial est bien entendu le carrefour de Belle-Croix, où il sera nécessaire de construire cette fameuse passerelle. L'étude de faisabilité concernant cette passerelle est terminée et le Conseil communal a décidé de donner mandat à un bureau d'ingénieurs pour établir un projet. Dès réception de ce projet, le dossier sera transmis à l'Agglomération afin de compléter le dossier qui partira à la Confédération à la fin de l'année 2011.

Les places Mobility Car devront aussi être articulées autour de la Dort-Verte, de même que les futures stations de vélos électriques. Le concept « Velopass » ne coûte pas cher (l'abonnement annuel est de Fr. 25.--, la première heure d'utilisation est gratuite et les heures suivantes coûtent Fr. 1.--/heure), ce qui permet à la population d'emprunter un vélo pour aller faire ses courses et de revenir, à peu de frais.

Pour répondre à la Commission financière sur la question des subventions, je serais la première enchantée si l'Agglomération pouvait me dire oui, mais elle n'en est pas encore là. Par contre, elle nous a conseillé d'aller de l'avant car le budget pour la subvention est disponible cette année et parce que les sponsors qui payent les vélos (BCF et Groupe E) ne vont pas indéfiniment être généreux.

En ce qui concerne l'emplacement de la station, le Conseil communal s'est décidé pour l'arrêt Nuithonie, mais après discussion avec la Commission financière, il est ouvert à un autre emplacement. Seulement, si on installe cette station à l'école de Cormanon, il faudra tout de même redessiner quelque peu cette place afin de sécuriser les passages pour les enfants. L'emplacement de Cormanon est tout à fait réalisable.

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est maintenant au Conseil général.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. A l'occasion de sa séance du 15 février 2011, le groupe PLR a pris connaissance du message au Conseil général du 31 janvier 2011 relatif à l'aménagement d'une station de vélos électriques « Velopass ». Le groupe PLR est ouvert à toute solution permettant d'accroître la mobilité, dans l'agglomération fribourgeoise en général et dans notre Commune en particulier. En outre, un moyen de transport doit d'autant plus être développé et favorisé s'il est écologique. Ainsi, le système « Velopass » constitue indéniablement une bonne idée, puisque les bicyclettes électriques sont efficaces et ménagent notre environnement.

Néanmoins, au niveau de sa réalisation, cette bonne idée comporte plusieurs lacunes :

- Le système « Velopass » n'est susceptible de fonctionner que s'il existe un véritable réseau où l'on peut emporter et ramener un vélo. Dans le cas d'espèce, on prévoit la création d'une seule station, sans développer une vision d'avenir ni esquisser un plan directeur. Dans ces conditions, on ne saurait prendre le risque de créer une station en un lieu donné sans aucun suivi, car cela constituerait un onéreux coup d'épée dans l'eau au niveau du concept de mobilité. Il eût été préférable de planifier un véritable réseau de « Velopass », d'indiquer que l'on commençait par la construction d'une station, tout en prévoyant des investissements successifs pour les années futures afin de parfaire le réseau.
- Le quartier de Nuithonie est déjà fort bien desservi en transports publics. C'est en outre le quartier le plus proche du centre-ville à pied. Il n'est dès lors pas forcément opportun d'installer la première station « Velopass » de la Commune en cet endroit.
- Il n'existe aucune certitude quant à l'octroi d'une subvention de l'Agglomération. A cet égard, le groupe PLR estime que l'on met la charrue devant les bœufs. Si l'on veut assurer une saine gestion d'un projet, encore faut-il obtenir des garanties sur son financement, en particulier si ce financement a pour origine des fonds étrangers au ménage communal. Le message est même lacunaire lorsqu'il parle du remboursement partiel de la part « subventionnable », sans préciser à quoi correspond cette part.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR propose de ne pas entrer en matière sur ce message. Le but n'est évidemment pas de « schubladiser » ce projet, mais simplement d'attendre qu'un concept complet et cohérent soit présenté au Conseil général. Le groupe PLR est sensible à l'écologie et à la notion de développement durable. Toutefois, ce n'est pas parce qu'un projet est teinté de vert que l'on doit l'accepter sans autre forme de procès et sans recul critique. Ce soir, nous avons certes reçu quelques explications par rapport à un développement et une planification. Il n'en reste pas moins que cela n'est pas contenu dans le message et qu'on n'a pas vraiment de certitude par rapport à cela. C'est la raison pour laquelle le groupe PLR maintient sa position de ne pas entrer en matière.

M. Benjamin Gasser, Président. Selon l'article 41 de notre règlement, il y a une proposition de non entrée en matière. Nous allons donc discuter de l'entrée en matière et non du point de vue général. Je donne la parole au Conseil général. Y a-t-il des remarques concernant l'entrée en matière. Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main.

L'entrée en matière est acceptée par 36 oui, 9 non et 1 abstention.

Nous allons par conséquent passer à la discussion de détail. Je donne la parole au Conseil général.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère générale. Le 10 décembre 2009, lors de la séance du Conseil général, le groupe PDC est intervenu dans les « Divers » pour demander que le Conseil communal étudie la possibilité de développer, en collaboration avec la Ville de Fribourg, un système de location de vélos en libre-service.

Aujourd'hui, 24 février 2011, le groupe PDC, dans sa grande majorité, est très satisfait que ce projet puisse enfin se concrétiser par l'implantation d'une station de vélos électriques dans le quartier de Cormanon. Il le soutiendra donc, tout en demandant qu'un concept global de stations de vélos soit étudié, notamment en envisageant l'implantation d'une autre station vers l'Ouest de la Commune, dans le quartier des Rochettes. En effet, il serait souhaitable que les habitants de notre Commune, pour profiter au mieux de ces vélos, puissent les restituer ailleurs.

Le groupe PDC est également très satisfait que cet objet puisse bénéficier d'une subvention de l'Agglomération ; il y voit là une occasion de bénéficier positivement de l'importante

contribution que la Commune de Villars-sur-Glâne verse à cette entité. Il a également pris note que tous les frais d'exploitation, hormis ceux d'énergie, seront pris en charge par la Banque Cantonale de Fribourg et le Groupe E.

Néanmoins, tout comme la Commission financière, le groupe PDC souhaite vous faire part de deux remarques :

1. L'emplacement prévu pour cette station. Il semble que l'arrêt Nuithonie puisse être remis en question par la prolongation de la ligne 5 en direction de Moncor. Si tel est le cas, il ne semble pas judicieux d'implanter cette station à l'endroit prévu par le message car le groupe PDC est convaincu qu'il est indispensable que cette station de vélos soit à proximité directe des transports publics.
2. La nécessité de construire un couvert pour abriter les vélos. Si l'on se rend à la station de la gare de Fribourg, on peut constater que celle-ci n'en est pas équipée. Les vélos étant appelés à circuler d'une station à l'autre, est-il cohérent d'avoir des stations équipées de couverts et d'autres pas ?

Le groupe PDC demande donc au Conseil communal de bien vouloir réétudier ces deux points. Toutefois, ces remarques mises à part, le groupe PDC soutiendra le crédit demandé.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe PCS-Ouverture a étudié avec grand intérêt le message du Conseil communal relatif à la demande d'un crédit de Fr. 113'000.-- destiné à l'aménagement d'une station « Velopass » sur le territoire de notre Commune, répondant ainsi à un vœu émis en son temps par le Conseil général.

Afin de nous prononcer de manière objective, nous aimerions recevoir du Conseil communal une réponse aux diverses questions suivantes, en regrettant que les plans projetés ce soir n'aient pas été associés au message :

1. Une étude du besoin a-t-elle été réalisée ? A quels usagers ce moyen de transport alternatif est-il destiné ? Nous ne sommes pas ici dans la même configuration que notre capitale qui, avec ses trois stations, relie l'université à la gare ou au centre polysportif de St-Léonard.
2. L'implantation de cette station, selon le message, à la hauteur de l'arrêt TPF Nuithonie est-elle bien judicieuse ? D'autres emplacements possibles ont-ils été pris en compte ? Si oui, lesquels et pourquoi n'ont-ils pas été retenus ?

3. Des points de vente des abonnements ou cartes sont-ils déjà définis à Villars-sur-Glâne ? Si oui, lesquels ?
4. Existe-t-il une planification à plus longue échéance qui prévoit déjà d'autres stations dans le futur sur le territoire communal ? Pourrions-nous prendre des vélos sur le territoire de la Commune de Fribourg et les déposer à Villars-sur-Glâne et vice versa ?
5. Concernant le financement, on nous demande une autorisation de recourir à l'emprunt pour un crédit de Fr. 113'000.-- (qui correspond à des charges annuelles de Fr. 8'475.--) et nous pouvons espérer une subvention de l'Agglomération d'environ 90 % de l'investissement, soit de Fr. 80'000.--. A nouveau, la Commune va-t-elle jouer la banquière pour le Grand-Fribourg ; ou alors avons-nous déjà une garantie du subventionnement de près de Fr. 80'000.--, ce qui n'impliquerait pour le ménage communal qu'une dépense nette de Fr. 33'000.--, soit Fr. 2'475.-- par an ?

De vos réponses dépendra la position de notre groupe qui est, sur le principe, entièrement favorable à cet engagement en faveur de la mobilité douce.

M. Jean-Daniel Margueron, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le parti socialiste a analysé le message qui nous occupe ce soir.

Si la majorité des membres présents ont accueilli favorablement l'idée de développer la mobilité douce par ce moyen de locomotion et, par conséquent, l'aménagement d'une station de vélos électriques, ils se sont montrés plus réservés sur la présentation et le contenu du message. En effet, plusieurs réflexions ont été faites, notamment :

1. Il nous manque un concept général et une vision d'avenir. Serait-ce la seule station de vélos pour notre Commune ? A notre avis, un concept définissant les lignes directrices, les priorités et les objectifs à atteindre pour le développement de la mobilité douce devrait être élaboré dans le cadre de l'Agglomération. De cette façon, nous éviterons la politique du saucissonnage.
2. Développer la mobilité douce ne se fait pas uniquement en implantant des stations. Il faut aussi promouvoir le développement de pistes cyclables afin que tous les adeptes de la petite reine puissent les emprunter. En utilisant un langage imagé, il ne sert à rien de construire des gares avant d'avoir planifié le trajet qu'empruntera le train.
3. L'emplacement prévu pour la construction de la station ne nous semble pas adéquat, notamment suite à une éventuelle fermeture de l'arrêt Nuithonie. Nous pensons que celle-ci devrait se trouver à proximité d'un arrêt de bus, soit vers l'Administration communale ou alors, au pire, sur le préau de l'école de Cormanon.

4. Du point de vue financier, le message présenté nous promet encore des subventions qui seront versées par l'Agglomération, très certainement après la réalisation de la station. Nous comprenons tout à fait que les demandes doivent être déposées assez rapidement afin de pouvoir obtenir quelques compensations par rapport aux montants que nous versons à l'Agglomération.
5. Le message mentionne que la station sera équipée de 12 vélos, dont la plupart électriques. On se demande pourquoi il faut mettre 12 bornes de recharge si tous les vélos ne sont pas électriques ?

Malgré l'impact minime du point de vue écologique, dans sa grande majorité, le parti socialiste accepte de soutenir ce message et vous propose, Mesdames et Messieurs, d'en faire de même.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. J'interviens à titre personnel et je ne veux pas faire de remarque sur le contenu du message, mais sur la façon de le présenter. On a un message qui est écrit sur 1 ½ page A4. J'ai constaté sept ou huit abréviations. Depuis quinze ans que je suis au Conseil général, je commence à comprendre toutes ces abréviations, mais j'espère que pour les nouveaux élus le Conseil communal présentera des messages avec un peu moins d'abréviations.

M. Pierre-Alain Bossel, Conseiller général. C'est aussi à titre personnel que je prends la parole. Je ne soutiendrai pas l'implantation des vélos électriques sur notre Commune tant que l'arlésienne de Villars-sur-Glâne n'aura pas un petit air de réalisation. Je parle évidemment de la fameuse passerelle de Villars-Vert qui nous promène depuis des décennies - une trentaine d'années me dit-on - et j'aimerais rappeler à Mme Marie Garnier que la première séance de la Commission d'aménagement de cette législature s'est déplacée « in corpore et pedibus cum jambis » sur l'implantation de cette fameuse passerelle pour voir quels en étaient les problèmes et qu'est-ce qu'il fallait envisager. Or, la législature est passée et on a, d'un coup de baguette magique, la possibilité de mettre des vélos électriques à disposition. On ne sait pas encore très bien où ni où on pourra les employer, car du côté de Nuithonie ce n'est pas très évident. J'attends maintenant le message qui nous dit que la passerelle de Villars-Vert se fait et, à ce moment-là, je serai heureux de saluer l'arrivée de vélos électriques dans la Commune. Pour l'instant, je ne possède pas de vélo électrique et je me déplace par monts et par vaux dans notre Commune. La circulation à vélo n'est pas facile, et particulièrement lorsqu'on veut rejoindre Villars-Vert ou le Guintzet.

J'attends, en étant très sceptique, la votation des crédits pour la réalisation de cette passerelle. Après cela, je soutiendrai avec plaisir l'implantation de stations de vélos électriques sur notre Commune.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. J'interviens également à titre personnel. Je ne soutiendrai pas ce message, malgré mon intérêt pour la mobilité douce dont je suis un utilisateur quotidien. Je ne peux tolérer que ce message contienne un couvert avec fondations pour Fr. 23'000.--, ce qui représente environ le prix de 4 bornes, d'autant plus que ce matériel est, à ma connaissance, suffisamment robuste pour résister aux intempéries. Ce message n'est, pour ma part, pas assez complet et j'invite tout le monde à refuser ce message.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. J'ai une question qui suit l'intervention de Mme Marie Garnier et sur laquelle j'aimerais bien que le Conseil communal ou Mme Marie Garnier y réponde. Mme Garnier, vous avez dit que la question de l'emplacement n'était pas très importante car le Conseil communal, suite aux remarques de la Commission financière, allait rediscuter de cet emplacement et qu'un autre lieu avait été suggéré, soit l'école de Cormanon. Vous avez dit que si on voulait implanter cette station de vélos électriques à Cormanon, il faudrait réaménager la place afin qu'elle soit accessible pour les enfants ou les familles qui seraient susceptibles d'utiliser ces vélos électriques. Maintenant, de deux choses l'une : soit vous nous dites que l'emplacement est complètement libre et nous vous donnons ce soir un chèque en blanc sans savoir où cela sera implanté, soit vous nous dites que ce sera à Cormanon. Mais ce n'est pas possible de dire ce soir que nous l'acceptons, que vous le mettez où vous voulez et que nous n'aurons plus qu'à lever la main lorsqu'il s'agira de payer l'aménagement de cette nouvelle place.

M. Benjamin Gasser, Président. Il semble qu'il n'y a pas d'autre remarque. Je donne donc la parole à Mme Marie Garnier, Conseillère communale.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je vais d'abord répondre à la question du couvert. C'est effectivement une option, mais je peux vous confirmer que j'ai acheté un vélo de la marque qui vous est proposée ce soir et, qu'après un certain temps, ce vélo a présenté quelques signes de rouille. Je pense donc que pour la pérennité du matériel c'est plus prudent de parquer ces vélos sous couvert, ce qui est également beaucoup plus agréable pour les utilisateurs.

M. Samuel Grenier se demande si une étude des besoins a été réalisée. Il s'agit de la première station qui sera implantée sur notre Commune. La Ville de Fribourg a lancé ses trois stations de vélos électriques et l'Agglomération a décidé de reprendre ce dossier au 31 janvier de cette année. Dans le fond, il y a quand même eu une planification et je pense qu'il faut bien un commencement dans notre Commune. Dès que le premier endroit aura été fixé, il sera plus facile de définir les autres points d'accès à ce réseau. Je suis très contente que vous demandiez un concept global de ces stations et ce sera un travail très intéressant à réaliser pour nos Services techniques et pour l'Agglomération.

En ce qui concerne l'abonnement, c'est très intéressant. Vous pouvez très bien prendre un vélo à Fribourg, à Villars-sur-Glâne, à Yverdon ou à Lausanne, par exemple. Toutes les stations qui sont gérées par la société ORS Service AG ont le même système de bornes.

Pour répondre à la question de M. Julien Chavaz concernant la place de Cormanon, je peux dire que ce n'est pas qu'on doit refaire la place, mais plutôt comment on va refaire cette place. Nous allons établir ces prochains temps un plan de cette place où on positionnera la station de vélos et les places de parcs. C'est plus une question de marquage que de réfection.

M. Benjamin Gasser, Président. Y a-t-il encore des remarques concernant ce message ?

Mme Françoise Ducrest, Conseillère générale. A titre personnel, je dois dire que la mobilité douce est un peu comme un puzzle : Il ne s'agit pas de construire une autoroute ; on a une carte d'ensemble, une vision finale de ce que nous sommes en train de construire et, ce soir, je vois que nous avons déjà plusieurs pièces de ce puzzle qui s'assemblent et qui sont proches les unes des autres. Je pense qu'on peut prendre le risque de jouer la carte de ce puzzle et que les autres pièces vont s'emboîter au fur et à mesure pour arriver à un ensemble cohérent. Nous avons déjà aujourd'hui la possibilité de passer du quartier de Cormanon à la Ville de Fribourg par des chemins relativement protégés à travers ce quartier. Il faut bien commencer quelque part.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je crois que tout le monde est d'accord de dire que l'installation de cette station « Velopass » à l'arrêt Nuithonie ne doit pas se faire. Est-ce que le Conseil communal va nous dire, d'une part, si on construit cette station à l'école de Cormanon et s'il change le message dans ce sens-là et, d'autre part, si les Fr. 14'400.-- de frais de génie civil, place et revêtement ne vont pas augmenter si l'emplacement de la station

est changé ? Nous devons absolument savoir cela ce soir avant de nous exprimer sur ce message.

M. Benjamin Gasser, Président. Je vais laisser Mme Marie Garnier répondre à la dernière question de M. Thomas Marthaler.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Je peux vous confirmer que les frais ne vont pas augmenter si l'emplacement de la station « Velopass » passe de Nuithonie à Cormanon.

Quant à l'emplacement, vous pourrez choisir, mais nous allons quand même regarder quel est l'emplacement le plus favorable.

M. Benjamin Gasser, Président. Je demande tout de même à Mme Marie Garnier de proposer quelque chose, car le Conseil général a vraiment plusieurs avis différents. M. Julien Chavaz demande la parole.

M. Julien Chavaz, Conseiller général. Je ne pense pas que ce soit au Conseil général de voter l'endroit où cette station doit être implantée. C'est bien le Conseil communal qui doit décider de cet emplacement.

M. Benjamin Gasser, Président. Mme la Syndique demande la parole.

Mme Erika Schnyder, Syndique. M. Jacques Dietrich a demandé une interruption de séance. Je crois qu'elle sera également utile au Conseil communal pour traiter les différentes questions qui se posent maintenant. Nous devons être d'accord sur ce que nous voulons vous présenter.

Interruption de séance de 5 minutes.

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Vous avez remarqué qu'il y a eu ce soir beaucoup de questions au sujet de l'emplacement de cette station « Velopass » et des coûts qui y sont liés. Le Conseil communal était parti sur une variante qui lui paraissait défendable ; l'emplacement lui semblait tout à fait approprié dans le prolongement du passage sur la Ville de Fribourg et il ne générerait pas trop de nuisances. Le Conseil communal a aussi compris votre message, c'est-à-dire que cet emplacement ne vous convient pas. D'un autre côté, le

Conseil communal ne peut pas vous garantir qu'il va mettre cette station à Cormanon, sans autre explication. Il veut plutôt se donner le temps d'étudier une proposition un peu plus structurée, qu'il vous soumettra lors d'une prochaine séance.

C'est la raison pour laquelle nous retirons ce message.

M. Benjamin Gasser, Président. Nous pouvons donc passer au point 3 de l'ordre du jour.

3. Demande de crédit relative à l'aménagement d'une liaison piétonne Nord des Grand-Chênes - route de Champriond / Cormanon

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est à la Commission financière.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. La Commission financière a examiné ce message et, finalement, ne doute pas trop de l'utilité de ce chemin pour les promeneurs et également pour les usagers TPF du quartier de Cormanon qui pourront ainsi rejoindre plus facilement le bus à Beaumont, ce qui étaye la thèse que l'arrêt Nuithonie sera effectivement changé de place, donnant plus de crédit à la décision du Conseil communal de retirer le message précédent.

Le Commission financière estime toutefois que l'aménagement de ce chemin aurait pu se faire plus modestement et à moindre coût. Le montant de Fr. 100'000.-- paraît vraiment être un maximum pour un tel cheminement. C'est pourquoi l'octroi des servitudes de la part des propriétaires privés riverains, servitudes qui seront absolument nécessaires à la réalisation du chemin, ne devra en aucun cas faire augmenter le coût final de l'ensemble du projet, soit Fr. 100'000.--.

Sous cette réserve importante, la Commission financière consent à préavis favorablement la dépense de Fr. 100'000.-- pour cette réalisation et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

M. Benjamin Gasser, Président. Je passe la parole au Conseil communal.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Ce message présente des frais qui semblent corrects, mais il mentionne Fr. 12'100.-- de Divers et imprévus, frais de géomètre, permis, etc. et Fr. 5'000.-- pour l'installation du chantier. Nous avons constaté, lors des derniers

appels d'offres, que les entreprises étaient un peu en dessous des tarifs qui figurent dans le message. Je n'ai par conséquent aucun souci quant au respect des chiffres indiqués.

M. Benjamin Gasser, Président. La parole est maintenant au Conseil général.

M. Gaël Gobet, Conseiller général. Le groupe PLR constate, et je peux le confirmer puisque j'habite le quartier de Cormanon, que ce chemin sera vraiment un complément idéal pour les habitants de ce quartier et permettra de relier les deux arrêts de bus qui sont certes, géographiquement, très rapprochés, mais néanmoins un casse-tête pour relier le quartier de Cormanon à la Ville de Fribourg et vice versa.

C'est pourquoi, le groupe PLR vous demande d'accepter ce message.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Je veux quand même relever deux points qui tiennent particulièrement à cœur au parti socialiste.

Tout d'abord, les études ont été réalisées par nos Services techniques. C'est une constance à Villars-sur-Glâne, ce qui nous permet d'économiser pas mal d'argent puisque nous ne faisons plus appel à des entreprises extérieures.

Enfin, nous constatons qu'il n'y a pas d'éclairage prévu sur ce chemin, ce qui est très positif, car nous arrêtons d'éclairer n'importe quel petit cm² de goudron.

Pour ces points positifs et pour la nécessité de ce projet, le parti socialiste soutient ce message.

M. Samuel Grenier, Conseiller général. Le groupe PCS-Ouverture vous encourage à soutenir ce message.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. Lors de sa séance de mardi passé, le groupe PDC a, dans une grande majorité, accepté ce message. A titre personnel, j'aimerais faire une remarque : Si vous regardez le plan ou la photo aérienne, vous remarquez la mention « Déplacement de la digue de protection existante ». Lorsque des travaux de terrassements seront exécutés, il ne sera plus nécessaire de maintenir cette digue, car elle avait été construite à l'époque pour retenir la terre, en cas d'intempéries, lors des labours. Etant donné qu'il n'y a plus que du gazon sur ce terrain, cette digue n'a plus de raison d'être. Cela

ne va pas diminuer les coûts présentés, car cette terre devra être déplacée puisqu'il faudra égaliser le terrain pour en faciliter l'entretien.

M. Benjamin Gasser, Président. Vu qu'il n'y a plus de remarque, je donne la parole à Mme Marie Garnier, Conseillère communale.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Effectivement, cette digue est assez petite et on la limitera au strict nécessaire.

En ce qui concerne l'éclairage public, je mentionne quand même qu'on installe des tubes dans le sol car ils pourraient servir le jour où on pourra bénéficier de l'éclairage au moyen d'énergies renouvelables. Ce serait bien de pouvoir éclairer en hiver, jusqu'à 21 heures par exemple, lorsque des gens reviennent du travail.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. Je reprends la parole concernant cet éclairage. A mon avis, il n'est absolument pas nécessaire, ni aujourd'hui ni dans dix ans, car au bout de chaque rue, où il y a une place de rebroussement, l'éclairage est suffisant.

M. Benjamin Gasser, Président. Je pense qu'il n'y a plus de remarque. Nous pouvons donc passer au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à l'aménagement d'une liaison piétonne Nord des Grand-Chênes - route de Champriond / Cormanon pour un coût total de Fr. 100'000.-- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de Fr. 7'500.--, comprenant un amortissement de 4 % et des intérêts de 3,5 % sur Fr. 100'000.-- ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

4. Divers

M. Benjamin Gasser, Président. Comme je l'ai annoncé en début de séance, je vais passer la parole à M. Giovanni-Antonio Colombo, Président de la Commission sur les fusions intercommunales (COFI).

M. Giovanni-Antonio Colombo, Conseiller général et Président de la COFI. Au terme de la deuxième année de son activité, la Commission sur les fusions intercommunales, en abrégé COFI, souhaite vous faire part de ses réflexions. Je vous rappelle que vous avez constitué cette Commission il y a deux ans, qu'elle est composée de six Conseillers généraux et que deux Conseillers communaux participent aux séances avec voix consultative.

Je vais porter nos réflexions sur quatre points :

1. La manière dont est conduit le processus de fusion ;
2. La décision des quatre Communes du Nord de fusionner entre elles ;
3. La nouvelle loi sur l'encouragement des fusions ;
4. La poursuite des travaux de la Commission.

1. La manière dont est conduit le processus de fusion

Après avoir eu un échange de vues avec M. Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine, qui sera chargé d'établir un plan de fusions pour le district, et M. Elio Genazzi, Chef du Service des entités locales et responsable pour la mise en œuvre de la politique de fusions du Canton du Tessin, la COFI est renforcée dans sa conviction que le processus de fusion entre les Communes du Grand Fribourg ne pourra réussir qu'à trois conditions :

- a) La participation active des principaux groupes d'intérêts de la société civile et des représentants des instances politiques est essentielle pour garantir la formation d'un consensus et la viabilité du projet.

Concrètement, le processus de fusion doit être organisé de manière à impliquer les représentants des associations économiques, culturelles, sportives, touristiques et scolaires. Il s'agit également d'impliquer les représentants des partis, de la bourgeoisie, de l'Agglomération et d'autres instances politiques qui pourraient se révéler importantes. Sur la base des travaux de l'expert, les représentants de la société civile et de la société politique devraient pouvoir débattre des enjeux de la fusion, identifier les points forts et les faiblesses du Grand Fribourg, les opportunités et les risques d'une fusion, les problèmes à résoudre pour pouvoir fusionner utilement.

- b) Le processus de fusion doit être accompagné d'une politique d'information régulière de la population, qui fasse le point des travaux à chaque étape et qui explique les étapes suivantes. Jusqu'ici, le processus de fusion a manifestement souffert d'un déficit d'information.

- c) Un sondage d'opinion auprès de la population devrait être organisé en temps opportun, sur une base scientifique, afin :
- d'évaluer la perception des citoyens de ce que signifie la fusion ;
 - d'identifier les raisons pour lesquelles les citoyens sont favorables ou opposés à une fusion ;
 - de saisir les points critiques du projet de fusion afin de pouvoir corriger le tir, si nécessaire.

2. La décision des quatre Communes du Nord de fusionner entre elles

Un rapport préliminaire de l'expert mandaté par le Comité de pilotage a été transmis à un certain nombre de médias à la fin de l'année dernière, mais pas à notre Commission. Il suggère apparemment une fusion en deux étapes. Comme vous le savez, les Exécutifs des trois communes du Nord, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot, auxquels s'est associé le Conseil communal de Chésopelloz, ont saisi cette occasion pour annoncer leur intention de fusionner leurs quatre communes.

La COFI est de l'avis qu'une fusion en deux étapes comporte le risque de mettre sérieusement en danger le processus de fusion à six communes prévu pour 2016. Tout en déplorant le choix des autorités des trois communes du Nord, la COFI est dès lors convaincue que le programme des travaux initié par le Comité de pilotage doit se poursuivre entre Fribourg, Villars-sur-Glâne et Marly. Nous sommes heureux de constater que les Exécutifs de ces trois communes se sont engagés à le faire. La création d'un centre fort du Canton ne peut se réaliser sans une entente de ces trois communes sur un projet de société qui soit mobilisateur. Pour la COFI, un tel projet se traduit par la création d'un pôle attractif du point de vue de la production, de l'emploi, de la formation et de la culture, qui servirait de base à une meilleure politique d'aménagement du territoire et de préservation de la qualité de vie pour ses habitants.

La COFI regrette de ne pas avoir eu connaissance du rapport de l'expert directement avant les médias. Pour accomplir la tâche qui lui a été confiée par le Conseil général, elle estime indispensable d'être régulièrement documentée sur les travaux en cours sous l'égide du groupe de travail des Exécutifs. Ce sera notamment le cas pour le rapport final de l'expert, prévu pour fin mars 2011.

3. La nouvelle loi sur l'encouragement des fusions

La loi sur l'encouragement aux fusions de communes a été adoptée par le Grand Conseil le 9 décembre 2010. Le texte marque un net progrès par rapport au projet du Conseil d'Etat.

- a) Le fonds des aides financières à la fusion est passé de Fr. 38 mios à Fr. 50 mios, si bien que la loi sera soumise prochainement au référendum financier obligatoire.
- b) L'encouragement des fusions a clairement été considéré par le Grand Conseil comme une tâche relevant du Canton. Dans le projet, le fonds des aides financières à la fusion était financé à raison de 70 % par le Canton et à raison de 30 % par l'ensemble des communes. Dans la loi adoptée, par contre, tout le financement doit être assuré par l'Etat cantonal.
- c) Le Grand Conseil considère manifestement que la fusion des communes du Grand Fribourg constitue une priorité, car il a largement amendé la loi au bénéfice de ces collectivités publiques. Le projet prévoyait en effet déjà d'allouer Fr. 200.-- par habitant de chaque commune. Toutefois, si une commune comprenait plus de 10'000 habitants, les habitants surnuméraires n'étaient pas pris en considération. Avec la nouvelle loi, il n'y a plus aucun plafond. Conséquence : Sur la base du projet du Conseil d'Etat, l'aide qu'auraient reçue les six communes de la fusion (population légale au 31.12.2009) se serait montée à Fr. 9.8 mios environ. Avec la loi qui vient d'être votée, ce montant serait porté à Fr. 16,9 mios environ, soit une augmentation de 72 %.

Toutefois, une fusion ne pourra profiter de la manne étatique que si la convention de fusion est présentée jusqu'au 30 juin 2015 au plus tard (art. 17 al. 1 LEFC). Ce délai est relativement court. De ce point de vue également, la COFI ne peut que regretter la décision des Exécutifs des quatre communes du Nord d'opérer une mini fusion, avant de procéder à une fusion de l'intégralité du Grand Fribourg.

4. La poursuite des travaux de la Commission

En ce qui concerne la poursuite des travaux de la Commission, rappelons que la COFI a approché M. Francis Python, professeur à l'Université de Fribourg, pour une brève étude de l'histoire commune du Grand Fribourg. M. Python s'est dit prêt à appuyer d'éventuels travaux d'étudiants.

Dans un souci d'ouverture et de synergies, il nous paraît enfin nécessaire que la COFI cherche la collaboration des Législatifs des autres communes. Pour ce faire, il serait

opportun que des contacts soient établis avec les Conseils généraux de Marly et de Fribourg issus des prochaines élections.

M. Benjamin Gasser, Président. Un grand merci à la COFI et à son Président pour cette orientation.

Je peux maintenant donner la parole aux membres du Conseil général.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. En roulant sur l'autoroute entre Matran et Villars-sur-Glâne, j'ai constaté qu'un déboisement massif s'est opéré dans le bois de Moncor, à droite et à gauche de l'autoroute. J'aimerais demander au Conseil communal le pourquoi de ce déboisement.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Je profite de cette dernière séance de la législature pour revenir sur la Commission des fusions. Ayant fait partie du groupe de fusion 2011, j'ai assisté à la signature de la convention qui a été passée entre les communes partenaires de la fusion intercommunale 2011. Notre Commune s'était engagée sur certains points. Pour le moment, tout est en suspens, ce que je peux comprendre, mais j'aimerais bien que ces points qui ont été discutés ne tombent pas à l'eau. Si on veut continuer de faire une Commission sur les fusions un peu réaliste, il faut la faire avec les partenaires. Je demande donc au futur Conseil communal de revoir la Commission sur les fusions et d'en constituer une élargie si on veut que les choses avancent. Si on ne regarde que le nombril de Villars-sur-Glâne, on n'avancera jamais.

M. Gérald Jung, Conseiller général. Le groupe PLR a pris acte, avec satisfaction, de l'avancement des travaux de la nouvelle déchetterie communale. Par contre, il cherche à savoir ce qu'il en est du trottoir de Ste`-Apolline, qui a fait l'objet d'un message, si je ne fais pas erreur, en décembre 2006 ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous constatons que notre allié durant dix ans, le Mouvement Ouverture, va disparaître. Mme Christiane Savoy, Conseillère communale, ne se représentera pas non plus. C'est un deuil pour le groupe PCS après une excellente et longue collaboration. C'est aussi un deuil pour le Conseil général de perdre un parti. Un nouveau parti va par contre arriver, c'est tant mieux et nous serons toujours le même nombre. Aussi, c'est la dernière intervention commune PCS-MO qui pourrait s'intituler : « Villars, ton identité fout le camp ».

Précisons d'emblée que nos propos n'ont aucun rapport avec le processus de fusion intercommunale qui traverse actuellement une période de très forte turbulence. Nous souhaitons simplement ici vous soumettre un exercice de logique commerciale en vous invitant à en apprécier la cohérence.

Fribourg-Centre est-il au centre de Fribourg ? Juste.

Pérolles-Centre est-il au centre de Pérolles ? Juste.

Fribourg-Sud est-il au Sud de Fribourg ? Faux.

Voilà, chers collègues, nous sommes sur la Commune de Villars-sur-Glâne et nous découvrons que le commerce n'a pas attendu longtemps pour traiter des fusions. Fribourg-Sud est au centre de Villars-sur-Glâne, à Moncor. De là, notre triste constat : *Villars, ton identité fout le camp.*

De là nos deux questions à notre Conseil communal :

1. Quelle est votre éventuelle marge de manœuvre en la matière ? Est-il légal qu'une entreprise commerciale, qui a déjà commercialisé récemment notre Lyôba national, puisse utiliser la dénomination Fribourg-Sud sur le territoire de la Commune de Villars-sur-Glâne ?
2. Lié à cette première question, quel suivi a-t-il été donné à l'interpellation formulée il y a deux ou trois ans par un membre de notre Conseil général concernant la dénomination de la sortie Fribourg-Sud de l'autoroute A12, située sur le territoire de notre Commune. Rappelons qu'il était alors demandé que, tout comme la sortie de Matran, cette sortie s'intitule dorénavant Villars-sur-Glâne ?

Je remercie le Conseil communal, dans la mesure de ses moyens et de sa marge de manœuvre, de nous répondre.

M. Benjamin Gasser, Président. Je demande au Conseil communal de répondre à ces premières questions avant de continuer.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. En ce qui concerne le déboisement le long de l'autoroute Matran - Villars-sur-Glâne, nous n'avons rien à dire car les normes changent continuellement. Vous savez que nos arbres ont été fragilisés par la pollution et la sécheresse. La Confédération et les Cantons ne prennent plus aucun risque avec les abords des autoroutes et des voies CFF. Sur une largeur de trente mètres, les arbres doivent être

abattus et une forêt de taillis doit être créée. Les forêts de taillis ne sont pas défavorables à la faune, bien au contraire.

Pour le trottoir de Ste-Apolline, j'ai demandé de ressortir le dossier puisqu'on avance avec la déchetterie. Le seul problème est qu'on avait mis à l'enquête en 2006 et on doit effectuer de nouvelles démarches auprès du Canton pour voir si on peut obtenir le permis avec la mise à l'enquête de l'époque ou si on doit présenter une nouvelle mise à l'enquête. C'est un dossier qu'on veut faire avancer maintenant rapidement.

Je peux vous donner une autre nouvelle concernant les procédures de permis. Pour les zones 30 de Cormanon, Pérolles d'En Haut, Grand-Chênes, Marteray, on vient de recevoir le permis pour des mesures complémentaires dans les endroits où le 30 km/h n'est pas respecté. Il y aura des chicanes supplémentaires pour que les usagers respectent davantage la limitation. Certains travaux reprendront dès le 15 mars prochain, car ils ne peuvent pas être exécutés si les routes sont froides.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Permettez-moi de répondre globalement sur la question de la fusion et sur celle de M. Pierre-Yves Moret.

En ce qui concerne la fusion, il y a eu pas mal de remous ces derniers temps et je tiens à dire, pour faire court, suite aux entretiens que nous avons eus avec toutes les communes concernées par le travail de fusion 2016, que les trois communes sortantes ont pris leur décision en toute souveraineté, décision sur laquelle nous n'avons aucune influence. Nous devons respecter l'autonomie des communes qui prennent non seulement leur décision mais aussi leur responsabilité. En revanche les trois communes restantes, soit les grandes communes, ont décidé de poursuivre ce processus mais de manière plus innovatrice. Je dois préciser ici que si le rapport a été divulgué à la presse, c'est à la suite de fuite, dont on n'a toujours pas connu l'origine, mais le soupçon pèse lourdement sur le Canton lui-même. Cela dit, ce n'est pas la volonté des communes de donner à la presse un rapport qui n'était que provisoire et sur lequel elles ne s'étaient pas encore prononcées. En ce qui concerne le rapport final de l'expert, le Conseil communal a décidé qu'il le donnerait à la Commission sur les fusions intercommunales de manière à ce qu'elle ait les informations, mais des informations à leur dernier degré d'acceptation. Les trois communes ont décidé de continuer le processus dans l'esprit et dans l'engagement qu'elles ont pris sur la base de l'accord de fusion 2016, accord que nous avons signé avec l'Association de fusion 2011. Nous allons également entreprendre cette fusion dans un esprit beaucoup plus ouvert, avec des démarches participatives, une information et une communication qui se feront au fur et à

mesure de l'avancement des travaux. Nous avons aussi imaginé la possibilité de recourir à des sondages. Nous allons donc, de cette façon, au-devant des préoccupations du groupe de travail des fusions.

En ce qui concerne l'identité de la Commune qui fout le camp, je dirais que c'est avec énormément de déplaisir que la Commune a constaté que ce centre commercial s'appelait Fribourg-Sud. Nous avons fait part à la Direction de la Coop de notre réprobation. On nous a gentiment expliqué qu'on pouvait circuler, qu'il n'y avait rien à voir. En d'autres termes, nous n'avons absolument aucun moyen de contrainte sur la décision d'appeler ce centre Fribourg-Sud.

Nous avons également discuté, à l'époque, avec le Canton pour appeler la sortie de l'autoroute Villars-sur-Glâne à la place de Fribourg-Sud. Là aussi, c'est une décision de la Confédération sur laquelle nous n'avons non plus aucune possibilité d'intervention, si ce n'est de faire part de notre insatisfaction, ce que nous ne manquons pas de faire chaque fois que nous en avons l'occasion. Je suis désolée de ne pouvoir vous donner de meilleures réponses que celles-ci.

M. Benjamin Gasser, Président. Nous allons passer maintenant à la deuxième partie des « Divers ». Y a-t-il des remarques ?

M. Gaël Gobet, Conseiller général. Comme je l'ai dit auparavant, je suis résident du quartier de Cormanon et, comme tout un chacun, je génère des déchets. Selon le règlement communal sur les déchets, ceux-ci doivent être éliminés dans un lieu approprié. Quand je me rends à la déchetterie de Cormanon, je constate un amoncellement d'ordures, des poubelles pleines et qui débordent. Je me suis renseigné auprès de certaines sources et on m'a dit que les déchets étaient éliminés une fois par semaine, soit le vendredi. Comment se fait-il qu'en une semaine toute la déchetterie soit pleine à craquer ?

D'où ma deuxième question : Quelle solution le Conseil communal a-t-il prévu pour y remédier, en sachant que selon le règlement sur la gestion des déchets des amendes sont possibles ?

Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux, Conseillère générale. Les enseignantes ainsi que des parents ont fait le constat, après quelques mois d'école enfantine, que les enfants étaient extrêmement fatigués du fait de l'horaire sur cinq jours. Ils se sont posés la question de savoir s'il était possible de revenir en arrière et de passer à un horaire à quatre jours ?

Mme Françoise Ducrest, Conseillère générale. J'ai une question qui concerne la politique familiale et la prise en charge des petits enfants. Je suis l'heureuse grand-maman d'une petite fille de quatre mois qui a une immense peine à trouver une place dans une crèche. Depuis l'été passé, des démarches sont faites dans toutes les crèches de notre Commune et de Fribourg et je suis très étonnée car la seule proposition qu'on fait pour cette petite fille est, au plus tôt 2012 et encore sans garantie, avec des frais d'inscription de Fr. 200.--. Je demande à Mme Annelise Meyer-Glauser ainsi qu'à la Commission de politique sociale si on a conscience des besoins en la matière, si on répond aux obligations cantonales en termes d'évaluation des besoins et si on répond aux besoins. J'ai connu le même problème il y dix ans et j'ai l'impression qu'il s'est aggravé, alors qu'on est sensé aller vers une meilleure conciliation des rôles professionnels et de prise en charge des enfants.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation du 17 février dernier, le groupe socialiste s'est demandé ce qu'il en était de la voiture Mobility et des frais à la charge de notre Commune. Effectivement, en mai 2009, nous avons demandé à ce qu'une ou plusieurs places de parc sur le territoire communal soit allouée à la Mobility Société coopérative afin de mettre à disposition au moins une voiture Mobility sur notre territoire. Avec diligence, le Conseil communal avait étudié la faisabilité et en novembre 2009 une place avait été créée sur le parking de l'école de Cormanon.

Aujourd'hui, on se pose la question de savoir si l'utilisation de cette voiture peut être chiffrée ? Est-ce que notre Commune a réussi son pari écologique en la matière ? Si oui, je demande à ce qu'une deuxième place soit allouée à la Mobility Société coopérative à la gare de Villars-sur-Glâne ou à proximité d'un arrêt de bus sur la ligne N° 2, et là, où vous voulez. D'autant plus qu'au chiffre 650.318 du budget 2011, notre Conseil général a voté un montant de Fr. 6'000.-- pour couvrir un éventuel déficit Mobility.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. En préambule, je tiens à préciser que je n'avais pas connaissance des informations qui ont été données tout à l'heure par M. Giovanni, ni des réponses qui ont été fournies par Mme la Syndique.

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, collègues et amis.

Au terme de cette dernière séance de législature et toute dernière pour moi, je tiens à vous remercier de l'occasion qui m'a été donnée de vivre la démocratie dans cette belle Commune de Villars-sur-Glâne. Au terme de cette activité passionnante, plutôt que de faire

un éloge du passé, je voudrais exprimer quelques souhaits et messages aux futurs nouveaux élus, dont une partie est, c'est certain, dans cette salle.

Je suis fier d'avoir participé à ce Conseil général, fier d'y avoir suscité des réflexions, des exaspérations, des doutes. Fier d'avoir, avec mes collègues, participé à la proposition et à la mise en place d'une commission du Conseil général - cela ne s'était quasiment jamais vu - à savoir la COFI.

Et là vient mon premier souhait : Que le Conseil communal soit plus actif avec cette Commission sur les fusions intercommunales et se rende compte que le succès d'une éventuelle fusion (si fusion il doit y avoir) passera surtout par l'intégration des idées et des souhaits de la population.

Je rappelle de mémoire les propos de M. Bernard Dafflon : « Une fusion de communes n'a de chance que s'il y a un projet commun de base. L'échec est quasi programmé si l'on n'a que des considérations financières et que l'on n'implique pas très activement la population ». Cela peut se faire beaucoup plus via la COFI.

En plus, la population doit pouvoir comprendre simplement ce qui se passe. Or, actuellement, on a eu le projet de fusion 2011, qui est devenu fusion 2016 à six communes. Trois de ces six communes ont décidé de faire chemin seul avec une autre ; donc, on a un projet à trois et un projet à quatre, ce qui fait sept communes alors que nous étions six au départ. Si vous faites cette démonstration à un citoyen électeur, il vous demandera avec un regard plein d'appréhension et de doute, la bouche en cœur, si c'est l'Agglo qui fusionne...

J'ai eu la chance de participer à la création de l'Agglo et à l'élaboration de ses nombreux règlements, bilingues en plus. C'est un très bel exercice de mise en place d'institution démocratique, mais je ne suis plus très sûr à ce jour que l'Agglo réponde à un réel besoin ; elle me semble être actuellement plus un frein au développement et aux idées qu'un réel outil utile à la communauté. Quand on voit avec quelle rapidité les choses se passent au Sud de la Méditerranée, cette institution me paraît pour le moins désuète et certainement pas représentative du peuple, puisque ce dernier en ignore souvent l'existence ou ne la comprend pas. Il faut dire que l'Agglo est particulièrement discrète dans ses communications.

Mon deuxième souhait le plus cher : Que cette Commune soit toujours gérée exclusivement pour le bien de tous les habitants. Cela paraît évident, mais pour cela il est important que

sortent à nouveau des urnes des personnes complètement intègres, prêtes à s'engager sans aucune arrière-pensée personnelle. En cela, la loi sur la transparence et les initiatives et demandes en cours seront une aide ; la simple récusation n'est plus suffisante.

Mon troisième souhait est que la future Commission financière continue de fonctionner comme je l'ai vécue ces cinq dernières années, dans un esprit constructif et de compromis, en tenant compte de l'avis de chacun. Un très grand merci à mes collègues pour cette magnifique expérience.

Pour conclure je dirais que, durant ces six dernières années, j'estime avoir rempli une partie de mon rôle de citoyen. Je rappelle que, selon la définition du dictionnaire, « le citoyen est une personne officiellement enregistrée parmi les membres de la communauté politique que forment les habitants d'un pays, soit parce qu'elle est née dans ce pays, soit en vertu d'un acte de naturalisation ».

Un citoyen fait partie d'un ensemble de citoyens que l'on nomme la Cité, sans connotation d'appartenance à un canton, un pays, une religion ou un parti.

Citoyen = membre de la cité, c'est-à-dire qui fait vivre la cité, qui y participe. Qu'un parti suggère que voter pour lui c'est être citoyen, va à l'encontre même de l'acte de citoyenneté puisque cela vise l'exclusivité. Ne nous laissons pas bernier par un parti visant la dictature, au moment même où des citoyens payent de leur vie leur dur cheminement vers la démocratie. Ce n'est pas en votant pour l'union d'une dictature en construction que l'on est citoyen ; c'est en participant activement aux activités de la cité pour garantir le bien commun et en étant attentif à toute forme de dérive.

Communication, transparence, bien commun doivent être les mots clés des prochains élus. Bonne chance à ceux qui sont sur les listes, beaucoup de plaisir à ceux qui seront élus.

Vive la démocratie et vive Villars-sur-Glâne.

M. Benjamin Gasser, Président. Merci beaucoup M. Dietrich. Merci pour votre engagement. Je vais donner la parole au Conseil communal pour répondre aux diverses questions posées par les membres du Conseil général.

Mme Christiane Savoy, Conseillère communale. Le nouveau règlement scolaire a été tourné à peu près dans tous les sens pour présenter quelque chose qui « tenait la route »,

en pensant aussi à la fatigue des petits enfants. C'est un peu la raison pour laquelle cet horaire est établi sur cinq jours, ce qui permet aux enfants de ne pas être de très longs moments à l'école (l'après-midi, de 13h45 à 15h55). C'est une période adaptée à leur âge. Vouloir tout bouleverser, c'est possible, par exemple en donnant congé aux élèves un jour entier, mais cela implique un changement radical de tous les horaires de toutes les classes, y compris ceux du niveau primaire, puisqu'à ce moment-là il faut passer à quatre unités le matin et deux unités l'après-midi. Si on fait ces changements, cela implique que les enfants devront venir plusieurs matins et non pas plusieurs après-midi comme maintenant. Les matins seront de 08h00 à 11h30 ou de 08h15 à 11h45. Ce sera une surcharge pour les tout-petits d'être environ quatre heures de suite à l'école.

Je dirais aussi que cette année est une année particulièrement difficile pour le Corps enseignant. Certaines difficultés ne se représenteront pas dans le futur, en ce sens que tous les enfants qui composent ces classes à deux degrés (comme l'a voulu le législateur) commencent l'école. Les grands élèves commencent, parce qu'ils sont sous l'ancien système, et les petits commencent également, car ils sont sous le nouveau système. Les enseignants ont également vu leur horaire augmenter, de 24 unités/semaine à 28 unités/semaine. C'est un grand bouleversement qui peut expliquer une certaine fatigue de part et d'autre. Je pense qu'il est prématuré de changer les horaires après six mois. Il faudra voir sur la longueur, de une à deux années scolaires, avant de bouleverser les horaires de tous les enfants de quatre ans jusqu'à douze ans. La Commission scolaire en a débattu lors de sa dernière réunion et a décidé de ne pas changer pour la prochaine rentrée, d'autant plus que pour changer les horaires il faut modifier le règlement scolaire.

Vous avez abordé la question des accueils pour les tout-petits le matin. S'ils n'ont pas classe, ils ne peuvent pas venir. Quand ils sont à l'école l'après-midi, ils peuvent aller aux accueils extrascolaires jusqu'à 18 heures. A ce sujet, Mme Annelise Meyer-Glauser a eu des discussions avec certaines crèches, qui ont même accepté de conduire des enfants à l'école.

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Pour répondre à Mme Françoise Ducrest, j'aimerais revenir quelque peu en arrière, à la dernière séance de la précédente législature. Des parents sont venus déposer une pétition parce que la Crèche Arc-en-ciel allait quitter les Dailles pour s'installer à Cormanon. En fait, cette crèche déménageait parce qu'on avait ouvert une unité pour les bébés. Ces parents réclamaient une crèche aux Dailles. On avait répondu à leur besoin en trouvant un partenariat privé/public au niveau de la Crèche Cap Canaille. Au début, on avait décidé de placer dix enfants à la Crèche Cap

Canaille. Maintenant, on assure le financement de vingt-deux places. On a aussi des places au Bosquet et on a signé une convention de libre passage avec la Ville de Fribourg. Je suis consciente du problème et mon idée serait de déplacer les accueils extrascolaires pour l'école enfantine dans les écoles maternelles qui, elles, perdent un peu leur public. Elles sont prêtes à mettre sur pied tout un programme d'accueil pour les enfants d'école enfantine. De cette façon, des places seraient libérées dans les crèches pour permettre à des bébés d'être pris en charge.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Le bilan de la place Mobility est, après une année, de Fr. 18'000.-- de location. Nous avons conclu un contrat avec la Mobility Société coopérative qui stipule que si le résultat est inférieur à Fr. 12'000.--, la Commune doit compenser. Or, comme il est de Fr. 18'000.--, la Commune de Villars-sur-Glâne n'a pas d'argent à sortir. On va aussi demander une deuxième voiture car le montant de Fr. 6'000.-- inscrit au budget le permet.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Nous sommes conscients du problème des déchetteries, et pas seulement de celle de Cormanon. Vous savez que la Commune de Villars-sur-Glâne a signé une convention de collaboration avec la Ville de Fribourg pour le ramassage des déchets. Est-ce que votre constatation, M. Gaël Gobet, s'est faite juste entre deux ramassages ? On a souvent ces mêmes problèmes à Villars-Vert, par exemple. Le Conseil communal a déjà soulevé la question de poser des caméras de surveillance. En ce qui concerne les amendes, je peux vous assurer que toutes les semaines des amendes et des avertissements sont envoyés aux personnes qui ne respectent pas le règlement sur les déchets. Je dois aussi vous dire que ce ne sont pas seulement des habitants de notre Commune qui profitent des services de nos déchetteries, mais également des habitants d'autres communes.

Mme Marie Garnier, Conseillère communale. Vous savez qu'on avait fait la requête de prolonger la ligne N° 5 des TPF, d'une part, en direction des Biches et, d'autre part, vers la gare de Villars-sur-Glâne. Nous devons redéposer une requête pour le quartier des Biches. Par contre la prolongation vers la gare sera effective à partir du 2 mai de cette année.

En ce qui concerne le bruit, des conventions avaient été signées avec le Canton lorsque la route de Cormanon était devenue cantonale. Le Canton a pris sérieusement en main le dossier de la lutte contre le bruit. Il est en train de consulter les propriétaires et un revêtement phono-absorbant sera posé en 2011.

Enfin, nous avons engagé une collaboratrice, qui est ingénieure en génie rural, pour la sécurité et l'environnement. Cette personne va se charger d'étudier tous ces problèmes et proposera des mesures adéquates pour y remédier.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Nous sommes arrivés ce soir au terme de la dernière séance de la législature. Permettez-moi de vous dire quelques mots.

Tout d'abord, je veux vous remercier sincèrement, au nom de mes collègues, de moi-même et de l'Administration communale, pour l'excellent esprit qui a prévalu tout au long de cette législature au cours des débats que vous avez tenus. Ces débats ont été très constructifs. Bien sûr, parfois ils n'allaient pas dans la direction que s'était fixée le Conseil communal, mais c'est cela la démocratie. Il y a eu aussi des suggestions et l'exemple de ce soir vous prouve que le Conseil communal est toujours à l'écoute de son Législatif. Cela est possible parce que le Législatif a toujours travaillé et œuvré pour le bien de notre Commune, dans un esprit de collaboration et dans un esprit ouvert à l'égard de son Exécutif. Cela a également été possible parce que l'entente au sein du Conseil communal a toujours été très bonne.

Au cours de ces cinq années, et c'est ma troisième législature à l'Exécutif de la Commune de Villars-sur-Glâne, c'est la première législature où je peux vraiment dire avec énormément de satisfaction qu'on a travaillé dans un esprit véritablement collégial.

J'aimerais aussi remercier les Conseillères et Conseillers généraux qui, ce soir, terminent leur carrière au sein du Conseil général. Vous avez sacrifié certains de vos loisirs pour le bien de la collectivité. Je crois que cela doit être absolument relevé. Il est de plus en plus difficile de trouver, de nos jours, des personnes qui se mettent à disposition du bien public, qui font l'impasse de certaines de leurs activités préférées pour rendre un service à la collectivité. Cela, vous l'avez fait avec détachement, par conviction et, surtout, au plus près de votre conscience. Vous méritez une retraite politique et nous tenons à vous remercier sincèrement, de même que tous les groupes et partis.

Au sein du Conseil communal, deux de mes collègues ont décidé de nous lâcher. Il s'agit de Mme Christiane Savoy et de M. Raymond Pilloud qui totalisent ensemble vingt ans de Conseil communal, à raison de dix ans chacun. Ces deux législatures ont été très prenantes et très pleines. Mme Savoy a toujours occupé le dicastère des écoles, tandis que M. Pilloud a fait un peu de tourisme au sein de l'Exécutif car il est passé par deux dicastères. Au nom de mes collègues et de moi-même, je tiens à leur dire tous les remerciements pour leur engagement pour notre Commune.

A vous tous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, pour ceux qui se représentent, bonne chance pour votre nouvelle élection pour une nouvelle législature qui, je l'espère, sera le reflet de la précédente. Je vous remercie encore une fois pour votre engagement.

M. Benjamin Gasser, Président. Il ne me reste plus qu'à clore cette dernière séance de législature, en me permettant de faire un rapide bilan de cette année passée en tant que dernier président de la législature.

Ce fut pour moi une année remplie d'émotion et de souvenirs qui resteront gravés dans ma mémoire. Que ce soit lors du discours du premier août devant la population de Villars-sur-Glâne, lors de la soirée du personnel ou encore du dîner de Noël de la Vie Montante. Ce qui m'a le plus frappé durant cette année, c'est la gentillesse et la sollicitude que toutes les personnes que j'ai eu la chance de rencontrer ont manifestées à mon égard. Je tiens d'ailleurs à les remercier toutes pour ces moments passés ensemble.

Je veux aussi garder dans ma mémoire l'attention et la confiance que vous, chères et chers collègues, m'avez portées dans les séances du Conseil général que j'ai eu la chance de présider. Je pense que cette collaboration unie, et dans un respect mutuel pour le bien de ses citoyens, est une plus-value indéniable pour la Commune de Villars-sur-Glâne. Pour cela je vous remercie tous du fond du cœur.

Je tiens à remercier également le Conseil communal, pour son travail important pour notre Commune et pour la collaboration que nous avons eue durant cette année. Cette excellente collaboration et coopération a permis un travail serein et efficace, visant le bien commun plutôt que l'intérêt particulier. Je vais d'ailleurs me joindre aux paroles de Mme la Syndique et me permettre de saluer et de remercier particulièrement Mme Christiane Savoy et M. Raymond Pilloud, qui vont se retirer du Conseil communal au terme de cette législature. Au nom du Conseil général, je vous souhaite une retraite bien méritée après toutes ces années de service au sein de la collectivité. Je vous prie de les applaudir.

D'autre part, pour mener à bien cette année de présidence, j'ai pu compter sur l'inconditionnel soutien de ma Vice-présidente, Mme Corinne Fässler, qui a toujours su trouver le bon mot dans certains moments de stress et qui a été d'une précieuse aide dans cette tâche. Merci à toi, Corinne, pour ta collaboration. Je suis certain que tu seras, même si tu en as un peu peur, une très bonne Présidente du Conseil général lors de la prochaine législature.

Je tiens également à remercier le Bureau du Conseil général, soit Mme Catherine Schnarrenberger et MM. Philippe Currat, Nicaise Yoland Miere et Benoît Sansonnens qui oeuvrent au mieux pour rendre plus efficace le travail du Conseil général.

Un merci tout particulier également à M. Emmanuel Roulin, Secrétaire communal, qui a toujours su trouver des réponses à mes questions et qui m'a soutenu pour que les séances du Conseil général se déroulent de façon optimale.

Je tiens enfin à remercier encore une fois Mme Stritt, M. Manusev, M. Dévaud ainsi que tout le personnel de la Commune pour leur excellent travail.

Permettez-moi, pour conclure, de vous souhaiter le meilleur pour les futures élections à venir. J'espère que le résultat des urnes sera à la hauteur de vos espérances.

Je vous invite maintenant au traditionnel apéritif en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21 heures 30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

Le Président

Benjamin Gasser